

Inspection de l'Education Nationale

7, square du 19 mars 1962

94260 FRESNES

Objet : Non-remplacement des enseignants absents / Ecole Emile Roux

Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale,

Les représentants des parents d'élèves ACCTIF Education souhaitent vous alerter quant à l'inquiétude et le mécontentement grandissant des parents d'élèves de l'école Emile Roux à Fresnes, dû au fait du non-remplacement récurrent des enseignants absents.

Depuis la rentrée, nous avons décompté 26,5 jours d'absence, dont 14 non remplacées. Dans ce cas, certains parents font le choix de ramener leurs enfants à la maison, beaucoup sont répartis dans les classes ce qui perturbe, non seulement le cours de leur scolarité mais aussi le bon fonctionnement de l'école et des autres classes.

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir procéder au remplacement systématique des enseignants absents, afin que les élèves puissent bénéficier normalement de l'enseignement auquel ils ont droit.

Pour rappel, nos enfants sont soumis à l'obligation scolaire, conformément aux dispositions de l'Article L. 131-1 du Code de l'Education et il appartient à l'Etat d'organiser les conditions de mise en œuvre de cette obligation, conformément aux dispositions des articles L. 311-1 et suivants du même code. Dans ce cadre, il vous appartient de doter le service public des moyens nécessaires pour garantir cette obligation scolaire.

Nous constatons malheureusement que ces obligations ne sont pas remplies, dans la mesure où les élèves de l'école Emile Roux doivent faire face à des absences répétées et non-remplacées d'enseignants.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale, nos salutations respectueuses.

Sandrine CHAUVIN

Présidente ACCTIF Education

Copie pour information à DASEN et directrice école Emile Roux.